

[Texte]

superficie totale de la région et pour environ 30 p. 100 de la partie urbanisée. Le gouvernement du Canada a acquis ces terrains pour des fins publiques aussi nombreuses que variées. Et il est impensable, à notre avis, que le gouvernement fédéral abdique sa responsabilité devant le peuple canadien en permettant que ces terrains soient utilisés à d'autres fins. Les suggestions voulant que ces terrains soient soumis à la réglementation municipale, voire à l'expropriation municipale, constituent, le moins qu'on puisse dire, une hérésie du point de vue de la doctrine et des traditions constitutionnelles, depuis longtemps établies au Canada.

Or, il serait facile de remettre les terrains fédéraux aux autorités locales pour maintenir avec celles-ci des relations amicales et harmonieuses. Nous pourrions, par exemple, sur demande, leur céder les emprises de nos promenades ou les terrains de la Ferme expérimentale pour permettre l'aménagement de voies rapides, et nos magnifiques parcs pour en faire des terrains de jeu municipaux; mais ce serait là, à notre avis, un geste irresponsable. La CCN détient ces terrains au nom de tous Les Canadiens, et la responsabilité fiduciaire, comme vous le savez, n'est pas une autorisation à jouer au père Noël.

Plusieurs personnes qui se sont présentées devant le Comité ont parlé de l'influence considérable que le gouvernement fédéral exerce sur l'économie de la région de la Capitale. En réalité, environ deux tiers de la main-d'œuvre locale doivent leur emploi à la présence du gouvernement fédéral. La détermination de l'importance de l'emplacement et de la composition des institutions fédérales relève essentiellement et uniquement des politiques nationales.

Pour que la région de la Capitale nationale joue son rôle de siège de l'administration fédérale et de symbole important du cœur de la société canadienne, il est essentiel de formuler et d'appliquer, par l'intermédiaire du gouvernement fédéral des concepts particuliers d'aménagement qui reflèteront l'intérêt national. L'aménagement doit traduire le fait que les villes d'Ottawa et de Hull forment le noyau de la région de la Capitale et, sans vouloir être impertinent, j'oserais dire qu'à cet égard, le gouvernement du Canada peut faire preuve d'un certain *Leadership* et d'originalité pour résoudre les problèmes d'environnement et d'urbanisme qui préoccupent notre société.

This special metropolitan area is confronted with two sets of critical problems. Firstly, problems that are found in most medium-sized metropolitan areas in Canada, such as the containment of urban sprawl; the provision of public services like sewers, water supply, public transportation and new community facilities; and the protection of agricultural and recreational land.

Secondly, problems which are unique to the national capital region and which reflect the special challenges of building and improving Canada's capital.

The solution of the latter set of problems requires an approach which is alive to the necessity of ensuring that local matters, no matter how important in the local context, do not obscure national objectives and national aspirations. For instance, one of the federal objectives for the NCR is better balanced economic development on both sides of the Ottawa River. Another is a bilingual federal working milieu. Still another is accessibility to federal jobs so that ad hoc location of federal employment centres does not dictate the social and cultural setting of where the

[Interprétation]

30 per cent of the urban area.) These lands were acquired by the government of Canada for many and varied public purposes. It is unthinkable that the federal government would abdicate its responsibility to the people of Canada by allowing these lands to be used outside the national public interest. Suggestions that these federal lands be made subject to municipal controls and even to municipal expropriation are, to say the least, a heresy in terms of Canada's constitutional doctrine and long standing practice.

Now, it would be easy in terms of good relations with local authorities to turn over federal lands on request—for instance, our parkway rights-of-way or Experimental Farm lands, for expressways, and our decorative parks, for local playgrounds. But how irresponsible this would be. The NCC holds these lands in trust for all Canadians. The public trust does not provide for a giveaway program.

Many witnesses before this Committee have referred to the overwhelming influence that the federal government exerts on the economy of the Capital Region. In fact about two-thirds of the local labour force owe their employment in one way or another to the federal presence. The determination of the size, location and composition of federal institutions cannot but be a function of national policies.

The particular vocation of the National Capital Region, to serve as the seat of federal administration and as one important symbolic focus for the nation, requires the formulation and implementation of specialized planning concepts expressing the national interest through the federal Authority. This planning must reflect the uniqueness of Ottawa and Hull at the heart of the Capital Region and, if it is not impertinent, I would suggest that there is a place in this planning for the Government of Canada to show leadership and inspiration in environment and urban concerns of to-day's society.

Cette région métropolitaine fait face à deux grands types de problèmes. Premièrement, des problèmes que l'on retrouve dans la plupart des régions métropolitaines de grande moyenne, comme l'expansion urbaine anarchique, la dispensation de services publics comme les réseaux d'égouts et d'adduction d'eau, les transports en commun et autres services publics ainsi que la protection des terrains agricoles et récréatifs.

Deuxièmement, des problèmes qui sont propres à la Région de la Capitale, qui reflètent les défis particuliers que présentent l'aménagement pour remplir les fonctions de Capitale du Canada.

Pour résoudre ce deuxième type de problèmes, il faut faire en sorte que les questions locales, quelle que soit leur importance dans le contexte local, n'entraient pas les aspirations et les objectifs nationaux. Par exemple, l'un des objectifs du gouvernement fédéral est un développement économique mieux équilibré des deux côtés de la rivière des Outaouais. Un deuxième est l'établissement d'un milieu de travail bilingue dans la fonction publique fédérale. Un troisième est de rendre les emplois dans la fonction publique le plus accessible possible afin que le lieu de